

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom et adresses :** Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice), point(s) de contact : Service de la Commande Publique, 53, boulevard René Cassin, F - 06200 Nice, Tél : +33 493187589, courriel : [Appel.offres@cda-habitat.fr](mailto:Appel.offres@cda-habitat.fr)  
Code NUTS : FRL03

Code d'identification national : 49271391200011

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.cda-habitat.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

**I.2) Procédure conjointe**

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2021\\_qdA7FQtLm](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_qdA7FQtLm),

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Organisme de droit public

**I.5) Activité principale :** Logement et équipements collectifs

### SECTION II : OBJET

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Fourniture de boites aux lettres pour les résidences de Côte d'Azur Habitat

Numéro de référence :

BAL

**II.1.2) Code CPV principal :** 44422000

**II.1.3) Type de marché :** Fournitures.

**II.1.4) Description succincte :** La présente consultation concerne la fourniture de boites aux lettres et accessoires pour les résidences de Côte d'Azur Habitat. Elle est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L.2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et des articles R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à 5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 320000 euros

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

44422000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Nice et autres communes des Alpes Maritimes

**II.2.4) Description des prestations :** La présente consultation concerne des prestations de fourniture de boîtes aux lettres et d'accessoires dans les halls d'entrées, dans le cadre du renouvellement des blocs (entretien), mais également dans le cadre des améliorations ou de la création des halls d'entrées des groupes gérés par Cote d'Azur Habitat.

Montant minimum estimatif annuel non contractuel HT : 20 000.00 euro(s) H.T.

Montant maximum estimatif annuel non contractuel HT : 80 000.00 euro(s) H.T.

A titre indicatif, consommation sur l'exercice 2019/2020 (sur 12 mois correspondant à la durée contractuelle de l'accord-cadre): 11 758.42 euro(s) HT.

**II.2.5) Critères d'attribution :**

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 40

Prix - Pondération : 60

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 32221.59 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le présent accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée de un an, renouvelable 3 fois, sans que la durée totale n'excède 4 ans. La reconduction est tacite. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne peut refuser la reconduction

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2.11) Information sur les options :**

Options : non.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires :** La valeur estimée du marché ci-dessus est indiquée par rapport au Détail Quantitatif Estimatif servant au jugement des offres.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Capacités professionnelles, techniques et financières. Pour vérifier que les candidats satisfont aux conditions de participation

et conformément à l'arrêté publié au Journal Officiel du 31 mars 2019, les candidats devront fournir les pièces listées ci-après:

\*déclaration sur l'honneur : le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

\*lettre de candidature : modèle daj dc1 dans sa dernière version en vigueur, ou équivalent.

**III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection : \*une déclaration du candidat : modèle daj dc2 dans sa dernière version en vigueur, ou tout autre document faisant apparaître:

-la déclaration chiffre d'affaires global :(article 2-i 1° de l'arrêté du 22 mars 2019 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles; pour les entreprises nouvellement créées, le candidat est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen qu'il juge équivalent).

-la déclaration d'effectifs (tableau joint au règlement de consultation) (article 3-i 3° de l'arrêté du 22 mars 2019): déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années).

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection : La liste des justificatifs techniques :

\*certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve, ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.)

\*une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

**III.2) Conditions liées au marché**

### **III.2.1) Information relative à la profession**

### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

## **SECTION IV : PROCEDURES**

### **IV.1) Description**

**IV.1.1) Type de procédure** : Ouverte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique** :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

**IV.1.6) Enchère électronique**

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)** :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation** : 27/04/2021 à 12 h 00

**IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** :

Français.

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** :

Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres** :

Date : 27 avril 2021 à 16 h 00

Lieu : Siège de Côte d'Azur Habitat

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : La date d'ouverture des offres mentionnée n'est qu'indicative.

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) Renouvellement** :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le présent accord-cadre pourra faire l'objet d'une nouvelle consultation à l'expiration de la dernière période de reconduction prévue.

### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques** :

La facturation en ligne sera acceptée.

Le paiement en ligne sera utilisé.

### **VI.3) Informations complémentaires** :

Critères de jugement de l'offre:

Le montant de l'offre sera évalué pour 60% (12/20) de la note totale.

La qualité de l'offre sera évaluée pour 40% (8/20) de la note totale, jugée à partir des fiches techniques fournies : fiches techniques des articles 1.1 et 2.1 du bordereau de prix unitaires (faisant apparaître les qualités techniques et esthétiques, la facilité de pose et de remplacement de pièces, les notices de montage et de démontage, la provenance, les références des fournisseurs correspondants).

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises (DCE), documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur :

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE ou lors de la remise de son pli, le candidat est invité à se rapprocher du support technique :

ACHAT PUBLIC Antony parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY cedex.

Téléphone: 01 79 06 76 00.

Mail: [support@achatpublic.com](mailto:support@achatpublic.com)

En application de l'article R.2132-7 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

La signature électronique de l'Acte d'Engagement et des autres pièces contractuelles n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre. Cependant les candidats peuvent signer électroniquement leur Acte d'Engagement dès le dépôt de leur offre.

L'Acte d'Engagement ainsi que les autres pièces contractuelles du marché seront uniquement signés, in fine, en version papier par l'attributaire et Côte d'Azur Habitat.

#### **VI.4) Procédures de recours**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Nice, 18, avenue des Fleurs, F - 06050 Nice, Tél : +33 489978600, courriel :

[Greffe.tanice@juradm.fr](mailto:Greffe.tanice@juradm.fr), adresse internet : <http://Nice.tribunal-administratif.fr>

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel (article L551-1 et suivants du CJA)

Référé contractuel (article L551-13 et suivants du CJA).

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

##### **VI.5) Date d'envoi du présent avis : 23 mars 2021**